

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/06/87

Objet : 87 - Dons au musée de Vire Normandie

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Décide

D'accepter les dons suivants afin d'enrichir les collections du musée de Vire Normandie :

- 1/ Une médaille en hommage au professeur de mathématiques Henri Besson, mort ne 15 juin 1915 (don de Tobias Schüllli) ;
- 2/ Deux exemplaires d'un prototype d'emballage *Beurre pasteurisé des Charentes Préval* (don de la DRAC Normandie) ;
- 3/ Pièces textiles de la première moitié du XX^e siècle (deux bonnettes de mariage, une bonnette de deuil et une capeline) (don de Louis et Catherine Leréverend).

Fait à Vire Normandie, le 8 juin 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230613-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 13/06/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

